



## Formation : Rôle et obligations du trésorier du CSE

Durée : 1 jour – 7 heures

Public : Trésoriers et trésoriers adjoints du CSE

Prérequis : Être désigné trésorier ou trésorier adjoint du CSE

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre les obligations légales du trésorier
- Mettre en place une organisation comptable simple et conforme
- Maîtriser les règles de séparation budgétaire (fonctionnement / ASC)
- Élaborer et suivre un budget
- Produire les documents comptables obligatoires
- Gérer les relations avec la banque, les prestataires, et l'URSSAF
- Sécuriser les pratiques du CSE sur le plan juridique et fiscal

### Programme détaillé

#### I. La transparence des comptes du CSE

- Rôle du trésorier selon la loi et le règlement intérieur
- Obligations comptables du CSE (loi du 5 mars 2014, ordonnances 2017)
- Responsabilités civiles et pénales du trésorier

#### II. Tenue de la comptabilité du CSE

- Documents de synthèse obligatoires
- Méthodes de saisie : recettes, dépenses, affectation
- Journaux, livre des comptes, logiciel de comptabilité

#### III. Élaboration et suivi budgétaire

- Construction des budgets prévisionnels
- Suivi analytique et actions correctives
- Comparaison entre budget et réalisé
- Clôture annuelle et présentation du rapport de gestion

#### IV. Gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC)

- Définition des prestations sociales
- Principes URSSAF : exonérations, règles d'attribution
- Aides exceptionnelles : secours, seuils et pratiques recommandées
- Risques d'assujettissement

#### V. Communication et transmission d'informations

- Présentation aux élus : bilan, compte de résultat, rapport de gestion
- Informations à transmettre aux salariés
- Lien avec l'expert-comptable, le commissaire aux comptes (si obligatoire)

#### Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques illustrés
- Études de cas concrets (ex. : CSE Biengère)
- Exercices pratiques et mises en situation
- Tour de table, échanges d'expériences

#### Évaluation des acquis

- Questionnaire d'auto-évaluation
- Réflexions collectives et validation orale
- Mise en situation comptable simple

#### Financement

Cette formation est exclusivement financée par le budget de fonctionnement du CSE, également appelé budget des Activités Économiques et Professionnelles (AEP).

FERRE - Formations Audit et Conseil - 472 AVENUE DE LA MER - RCS NARBONNE : 831 729 231 000 17

ferre.joseph@gmail.com ou [ferre.formations@gmail.com](mailto:ferre.formations@gmail.com) Site : ferreformations.fr 06/59/11/88/03

DIRECCTE Organisme Formation : 91 11 01345 11 - AGREMENT DREETS CSE : 201 2103-0001

AGREMENT DREETS SSCT : 201 2103-0002 - AGREMENT DREETS IPRP : 202 004 420 110 16 - AGREMENT DRAAF : 760 200 252 020